



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Offres d'emplois

Question écrite n° 45020

Texte de la question

M. Jean Rosselot appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les problèmes des personnes qui refusent, à plusieurs reprises, les emplois proposés par les agences d'interim. Il lui demande s'il ne paraît pas nécessaire d'envisager en la matière un régime plus strict, qui consisterait à mettre en garde ces personnes, à condition bien entendu que les emplois qui leur sont proposés, et qu'elles refusent, se situent dans la norme de l'acceptable, laquelle serait définie à partir de paramètres objectifs : limite de l'éloignement du domicile, nature de l'activité, etc. Les agences d'interim sont nombreuses à être étonnées de ces refus d'emploi émanant de personnes qui, selon elles, bien souvent, préfèrent toucher des allocations chômage plutôt que de répondre favorablement aux propositions d'emploi qui leur sont faites. Il lui demande quelles solutions il compte prendre pour mettre fin à la dérive d'un tel système.

Données clés

Auteur : [M. Rosselot Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45020

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1996, page 5880